

ETC



L'écran architectural : notes sur trois projets de Lemay et Associés

Martin Carrier

Numéro 35, septembre–octobre–novembre 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/36020ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue d'art contemporain ETC inc.

ISSN

0835-7641 (imprimé)

1923-3205 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Carrier, M. (1996). L'écran architectural : notes sur trois projets de Lemay et Associés. *ETC*, (35), 15–17.

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, MONTRÉAL

L'ÉCRAN ARCHITECTURAL : NOTES SUR TROIS PROJETS DE LEMAY ET ASSOCIÉS



Lemay et associés, Chapelle de l'Amitié, 1992, Rivière-des-Prairies.

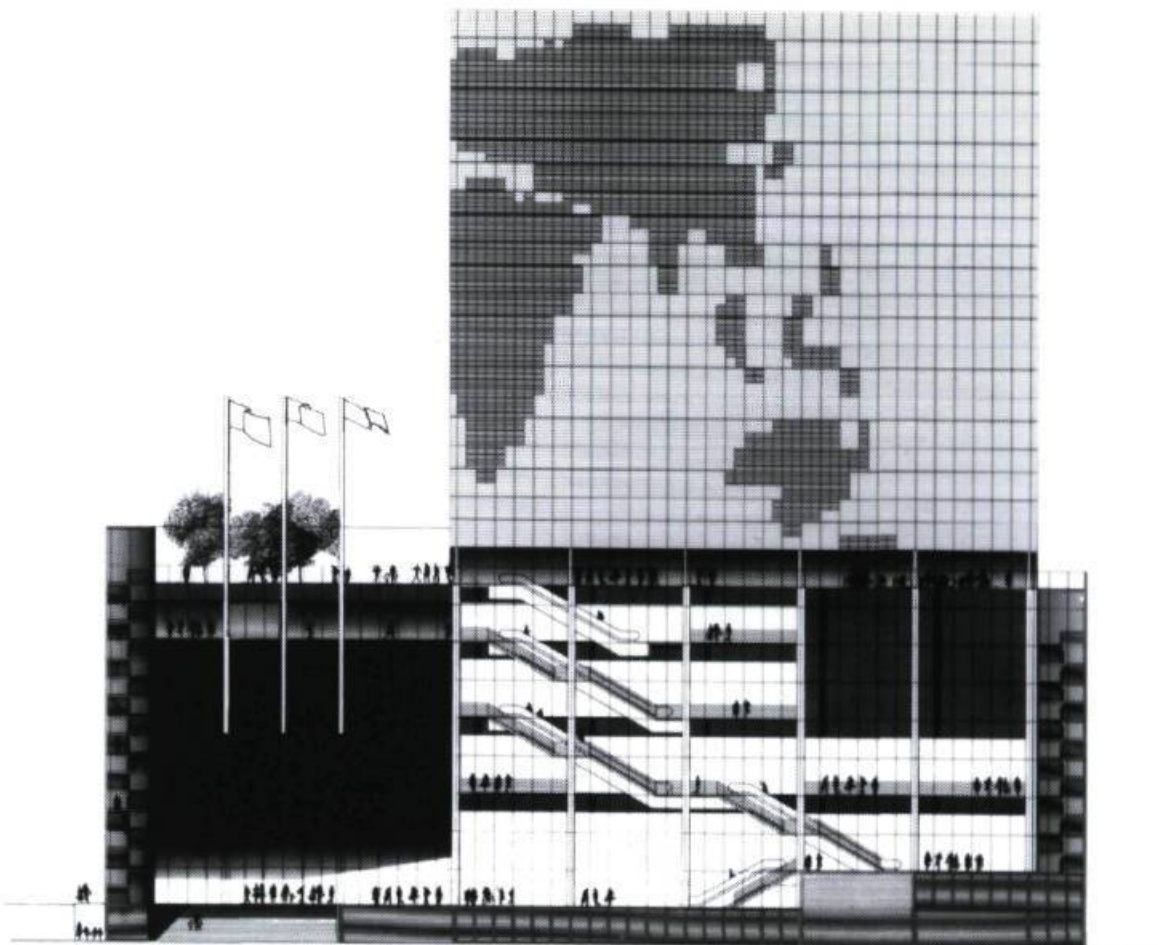
Avec l'accélération et la démultiplication des moyens de communication, le temps réel a pris, selon Paul Virilio, le contrôle sur l'espace physique et géographique, dissolvant tout sur son passage, y compris celle qui semblait la mieux protégée contre le passage du temps : l'architecture. « Privé de limites objectives, l'élément architectonique se met alors à dériver, à flotter, dans un éther électronique dépourvu de dimensions spatiales mais inscrit dans la seule temporalité d'une diffusion instantanée. »¹ Sans disparaître entièrement, l'architecture tend toutefois de plus en plus à dissoudre ses matériaux, à brouiller ses limites et à confondre ses espaces, bref à se rapprocher de la lumière.

Afin de mieux comprendre certains enjeux qui entourent la métamorphose actuelle de l'architecture, nous nous penchons ici sur trois projets récents — le premier ayant été réalisé, les deux autres non — de la firme d'architectes québécoise Lemay et associés². Ces projets apparaissent d'autant plus novateurs qu'ils tendent à utiliser la lumière comme matériau architectural.

Réalisée en 1992, la Chapelle de l'Amitié, située au bord de la Rivière-des-Prairies, sert d'annexe à une tour

d'habitation pour personnes âgées d'une douzaine d'étages, construite en 1967 par un disciple de Le Corbusier, Max Richter. S'harmonisant avec le béton de la tour, l'extérieur et l'intérieur de la chapelle sont principalement composés de béton. Lié au corps central grâce à un bandeau vitré, la dalle-toiture de la chapelle semble flotter sur la structure, comme si elle voulait rejoindre le ciel ou l'au-delà. Si la croix qui se dessine sur ce toit recouvert d'ardoises nous rappelle que nous sommes ici en présence d'un lieu saint et de prière, il faut toutefois s'immerger à l'intérieur de la chapelle pour saisir toute la force spirituelle et lumineuse (ces deux dimensions étant ici indissociables) de l'œuvre.

L'entrée de la chapelle se fait par l'intérieur de la tour d'habitation. Après avoir franchi une rotonde, on se trouve plongé dans un lieu des plus saisissants, espace à la fois aérien et vaporeux. Avec l'immense croix de verre qui perce le mur incliné du chœur, l'intérieur de la chapelle rappelle étrangement, du moins au premier coup d'œil, la Chapelle Ibaraki réalisée par Tadao Ando en 1987-1989. Néanmoins, si cette œuvre située dans la région d'Osaka profitait des ouvertures dans les murs pour créer des jeux dramatiques d'ombre et de lumière, la Chapelle de l'Amitié



Lemay et associés, siège social de l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI), 1992, façade Rue Jeanne-Mance, Montréal. Proposition.

se sert plutôt de la lumière pour dissoudre le bâtiment, le faire flotter, le rendre semblable à une prière.

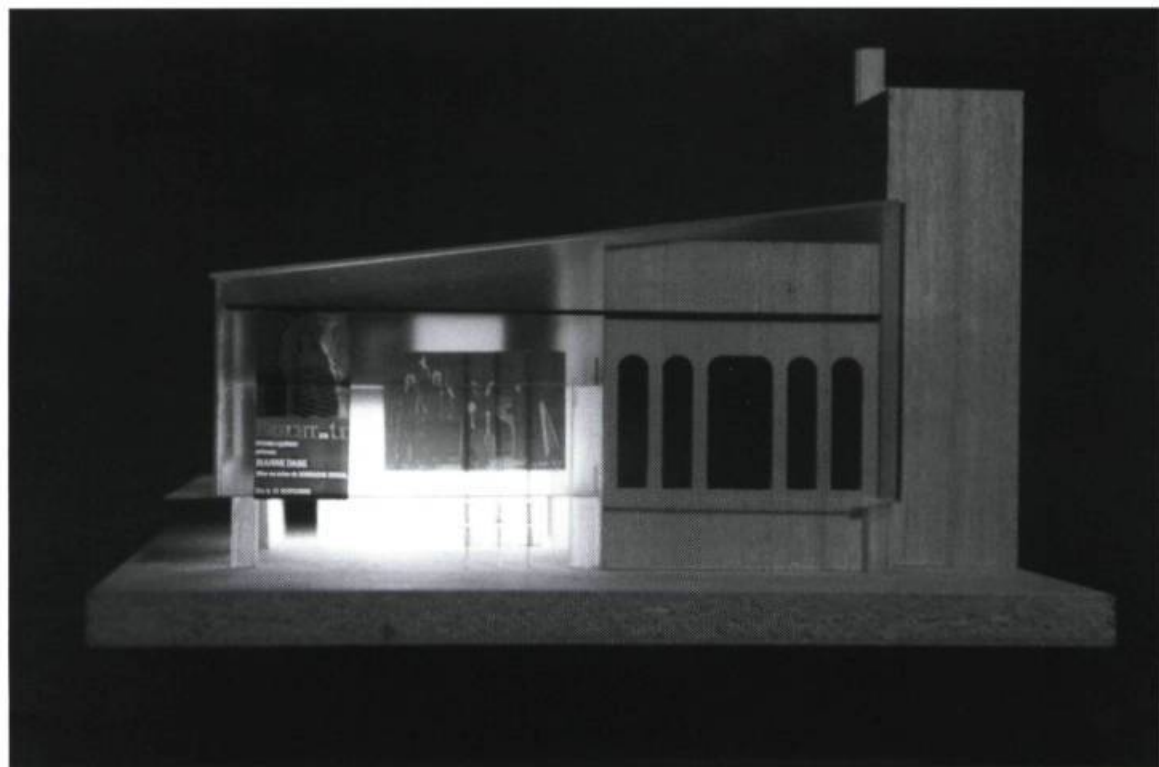
C'est en partie par la croix et par le fenestrage de la dalle-toiture que la lumière s'infiltré dans le bâtiment, mais aussi par la fenêtre carrée située sur un des côtés de la nef et par la partie vitrée du plafond située de part et d'autre de la rotonde. Ceci dit, ce ne sont pas uniquement ces percées de lumière qui concourent à fondre le bâtiment, il y a aussi le plafond de béton qui, entre autres par sa courbure, vient se perdre dans la lumière et dans la fluidité de l'ensemble. Si le sentiment d'être dans un espace flottant entre la forme et l'informe ou entre la vie et la mort est ici d'une force indiscutable, il reste quand même fortement tributaire de la structure matérielle et de l'architectonique du bâtiment.

Associant de plus en plus l'architecture à un monde de lumière, la firme d'architectes a présenté, lors d'un concours organisé la même année, un projet pour le siège social de l'Organisation d'aviation civile internationale (OACI). Le site proposé était l'îlot situé au coin des rues Ste-Catherine et Jeanne-Mance, juste en face de la — il faut le dire — très désolante colonnade du Musée d'art contemporain de Montréal. Dans ce projet qui fut rapidement rejeté lors du concours (n'est-ce pas de nos jours la fortune des projets trop novateurs au Québec ?), les architectes ont décidé de favoriser le verre. Le passage apologétique d'un texte écrit récemment par les architectes explique d'ailleurs bien le choix du matériau : « Le verre possède d'intéressantes qualités comme matériau sur lequel on peut projeter des images, opérer selon différents degrés de réflexion, d'opacité, de transparence. Ce qui est intéressant dans les propriétés du verre, c'est la quantité de nuances qu'il permet, pas nécessairement la transparence absolue. L'intérêt porte

sur la complexité des réponses du verre aux diverses conditions de lumière, à sa capacité de traduire l'épaisseur dans un même plan, en superposant des sérigraphies par exemple. Le verre permet d'augmenter la complexité d'un bâtiment sans recouvrir des géométries compliquées. Il permet le jeu de la lumière pour programmer les espaces, pour laisser les espaces se modifier pendant la journée, pour superposer un traitement graphique »³.

Ayant donc recours au verre pour sa qualité lumineuse, graphique et spatiale davantage que pour sa transparence, le projet de l'OACI consiste en un immense cube de verre surmonté d'une tour à bureaux, elle aussi en verre. En ce qui concerne le corps principal du complexe, il contient des espaces à bureaux ainsi que deux grandes salles de conférences. Faisant fi des matériaux des bâtiments environnants mais respectant la hauteur de l'édifice Blumenthal auquel elle devait s'annexer, cette partie du bâtiment présente de plus une sorte « d'anti-façade » de verre, laquelle donne vue sur deux escaliers de secours et sur un immense cube de granit noir, tous situés à « l'intérieur » du bâtiment. Notons au passage que ce cube de granit, en plus de loger l'amphithéâtre principal, devait créer, avec le verre de la façade, un contraste appuyé de matière et de lumière.

La luminosité du bâtiment ne se limite pas seulement aux divers jeux de transparence et d'opacité présents dans cette partie inférieure du bâtiment; elle se révèle aussi dans le traitement de la tour à bureaux qui atteint les dix-huit étages. *A priori* de forme plutôt traditionnelle, cette tour se trouve vêtue d'une peau de verre sérigraphiée, qui reprend le tracé de la carte du monde. Un peu comme dans l'Usine Cartier-Interdica (1989-1990) de Jean Nouvel, où les lettres du mot « CARTIER », inscrites sur la façade, passent



Lemay et associés, *Théâtre du Nouveau Monde (TNM)*, Montréal, 1994. Proposition.

du transparent au réfléchissant selon la lumière et l'angle de vue, la façade de l'OACI devait elle aussi varier selon la lumière environnante, éclairant soit les continents, soit les océans.

Si la lumière tend à dissoudre la matière dans la Chapelle et devient une composante architecturale dans l'immeuble de l'OACI, ce n'est toutefois que dans le projet proposé en 1994 pour le Théâtre du Nouveau Monde (TNM) qu'elle tend à se lier à l'univers électronique. Prenant une fois de plus la forme d'un cube de verre, le bâtiment (mais peut-on encore parler d'un bâtiment ?) recouvre l'ancienne salle de spectacle ainsi qu'une boîte lumineuse en verre opalescent contenant les bureaux administratifs.

Rappelant l'arrière-scène d'un théâtre, le projet intègre de plus un système de rails, de façon à permettre aux metteurs en scène d'utiliser des affiches publicitaires (ou autres) et de créer un décor, à l'extérieur de la salle de spectacle mais toujours à « l'intérieur » du théâtre. À ce décor d'affiches devait s'ajouter une série d'écrans vidéos et de téléviseurs servant à diffuser de l'information sur le théâtre ou sur tout autre type de manifestation culturelle. En plus d'être utilisés dans le traitement architectural du bâtiment, ces divers éléments visuels et télévisuels auraient pu selon les concepteurs, « être modifiés, combinés et juxtaposés, de façon à créer des perceptions variables. Le bâtiment peut alors varier la texture de sa peau selon les mises en scène, selon l'époque, selon les besoins. Il peut devenir transparent ou opaque, lumineux ou sombre ».⁴

Qu'il poursuive, qu'il complète ou qu'il réoriente la *mise en lumière* amorcée dans la Chapelle de l'amitié et dans le complexe de l'OACI, le projet du TNM nous

annonce sans doute que l'architecture, à terme, plutôt que d'ériger des bâtiments et de délimiter des lieux fixes et circonscrits, se confondra de plus en plus à l'*environnement médiatique et électronique*, devenant par le fait même transformable au gré du *zapping* vidéo. Une chose est sûre, en terminant, c'est que la force lumineuse du TNM, et c'est aussi vrai pour les deux autres projets, nous renvoie à une mutation profonde de l'architecture où celle-ci, tout en délaissant sa vieille robe mécanique et statique, troque de plus en plus la forme et la matière pour la surface et la lumière. L'architecture, conséquemment, ne devrait certes plus être vue comme le « jeu savant, correct et magnifique des volumes assemblés sous la lumière » de Le Corbusier, mais comme une spatialisation de la lumière à travers un jeu d'écrans, de surfaces et de filtres...

Comme si l'architecture, au regard du cyborg, était passée du mécanique à l'écranique.

MARTIN CARRIER

NOTES

- ¹ Paul Virilio, *L'espace critique*, Paris, Christian Bourgois Éditeur, 1984, p. 13.
- ² Descendant de la firme Lemay Leclerc fondée en 1957 et comptant Louis-T. Lemay comme principal concepteur, la firme Lemay et associés est en général mieux connue pour avoir participé à la réalisation d'œuvres pour le 1000 de la Gauchetière, l'Agence spatiale canadienne et le Centre Molson.
- ³ Architectes Lemay et associés, « Théâtre du Nouveau Monde : *Projet de revitalisation* », 28 novembre 1994, p. 8-9.
- ⁴ *Ibid.*, p. 10.